[Prénom][NOM]
[Adresse1]
[Code Postal] [VILLE]
Tél. : 01.23.45.67.89

[Nom Destinataire]
[Adresse Destinataire]
[Code Postal] [VILLE]
Paris, le 17/11/2026

Objet : Refus de remettre un double des clés du logement loué

Madame, Monsieur,

Le [date de la demande], vous m'avez demandé de vous remettre un double des clés du logement que j'occupe au [adresse complète du logement], en vertu du bail signé le [date de signature du bail]. J'ai pris le temps d'examiner votre demande avant de vous répondre par le présent courrier.

Je vous informe que je ne donnerai pas suite à cette demande. Pendant toute la durée de la location, le locataire dispose seul des clés du logement qu'il occupe. Aucun texte ne m'impose d'en confier un exemplaire au bailleur, et une clause du bail qui prévoirait le contraire serait réputée non écrite.

Je vous rappelle que l'article 6 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 vous oblige à m'assurer la jouissance paisible du logement. Le domicile est par ailleurs inviolable : y pénétrer sans mon accord, même en votre qualité de propriétaire, vous exposerait à des poursuites pour violation de domicile.

Mon refus porte sur le double des clés, non sur l'accès au logement. Je reste disposé(e) à vous ouvrir la porte pour toute visite convenue à l'avance, qu'il s'agisse de travaux à votre charge, d'un relevé de compteur ou d'un point sur l'état du bien, sous réserve d'un rendez-vous fixé d'un commun accord. En cas d'urgence réelle, un dégât des eaux par exemple, vous pouvez me joindre au [numéro de téléphone] ou à l'adresse [adresse électronique].

Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ma position et de ne plus solliciter la remise d'un double des clés. Le présent courrier vous est adressé en recommandé avec accusé de réception et j'en conserve une copie, afin de garder une trace de nos échanges sur ce point.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Prénom][NOM]

Signature